



# **GROUPIMO**

Immeuble Le Trident  
12 Avenue Louis Domergue  
Quartier Montgerald  
97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros**

# COMPTES ANNUELS \*

## GROUPIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident

12 Avenue Louis Domergue

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

*\*Comptes en cours d'audit*

# Bilan Actif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

## GROUPEMO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	940 799	922 549	18 250	54 820
Concession, brevets et droits similaires	800	800		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>941 599</b>	<b>923 349</b>	<b>18 250</b>	<b>54 820</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	46 351	40 821	5 530	29 026
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>46 351</b>	<b>40 821</b>	<b>5 530</b>	<b>29 026</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 831 818	2 117 799	1 714 019	1 714 019
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				10 000
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>3 831 818</b>	<b>2 117 799</b>	<b>1 714 019</b>	<b>1 724 019</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 819 768</b>	<b>3 081 969</b>	<b>1 737 799</b>	<b>1 807 864</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 047		3 047	1 964
Créances clients et comptes rattachés	1 932 415	234 045	1 698 369	1 496 105
Autres créances	161 353	22 329	139 024	250 823
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>2 096 814</b>	<b>256 374</b>	<b>1 840 440</b>	<b>1 748 892</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 245		1 245	3 711
Charges constatées d'avance	13 302		13 302	18 068
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>14 547</b>		<b>14 547</b>	<b>21 779</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 111 362</b>	<b>256 374</b>	<b>1 854 987</b>	<b>1 770 671</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 931 130</b>	<b>3 338 344</b>	<b>3 592 786</b>	<b>3 578 536</b>

# Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

GROUPIMO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 1 325 876	1 325 876	1 325 876
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	132 588	132 588
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	743 249	1 114 577
<b>Résultat de l'exercice</b>	17 411	(371 328)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>2 219 124</b>	<b>2 201 713</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 219 124</b>	<b>2 201 713</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	415 909	373 218
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>415 909</b>	<b>373 218</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26	280
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>26</b>	<b>280</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 211	232 856
Dettes fiscales et sociales	232 025	279 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	508 490	491 434
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>957 727</b>	<b>1 003 325</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>957 753</b>	<b>1 003 605</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 592 786</b>	<b>3 578 536</b>

## Compte de Résultat (Première Partie)

GROUPIMO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	587 929		587 929	1 129 289
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>587 929</b>		<b>587 929</b>	<b>1 129 289</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 667
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			310	1 408
Autres produits			36	2
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>588 274</b>	<b>1 132 366</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			377 577	439 855
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>377 577</b>	<b>439 855</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			<b>4 705</b>	<b>6 473</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			95 420	278 071
Charges sociales			49 610	121 950
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>145 030</b>	<b>400 021</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46 591	60 062
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				100 792
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>46 591</b>	<b>160 854</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>456</b>	<b>3 524</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>574 361</b>	<b>1 010 727</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>13 914</b>	<b>121 639</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

GROUIMO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>13 914</b>	<b>121 639</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		6 930
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 465	5 300
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 288	37 452
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>7 754</b>	<b>49 682</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	47 346	396 303
Intérêts et charges assimilées	3 388	203 532
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>50 734</b>	<b>599 835</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(42 980)</b>	<b>(550 153)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(29 066)</b>	<b>(428 514)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 528	116 491
Produits exceptionnels sur opérations en capital	37 365	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 772	114 028
	<b>66 665</b>	<b>230 519</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 807	404
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18 381	60 247
	<b>20 187</b>	<b>60 651</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>46 477</b>	<b>169 867</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		112 682
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>662 693</b>	<b>1 412 566</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>645 282</b>	<b>1 783 895</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>17 411</b>	<b>(371 328)</b>

## **ANNEXE**

- 1. Règles et méthodes comptables**
- 2. Événements significatifs**
- 3. Événements post clôture et perspectives**
- 4. Notes sur le Bilan Actif**
- 5. Notes sur le Bilan Passif**
- 6. Notes sur le Compte de Résultat**
- 7. Autres informations**

Exercice clos le : 31/12/2024

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 3.592.786 Euros

Bénéfice : 17.411 Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 GROUPIMO S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints).

## 1. Règle et méthodes comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Présentation de la société**

Fondée en Août 2000, par ses actuels associés principaux, la Société GROUPIMO S.A., est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic) est le Core Business de GROUPIMO. GROUPIMO a développé une synergie de métiers, l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens, locaux commerciaux), les diagnostics immobiliers, le courtage en assurance, les travaux et le home-staging constituent les activités des sociétés du groupe.

Avec une culture forte basée sur les nouvelles technologies et le logiciel libre, GROUPIMO développe de nouvelles fonctionnalités pour ses clients. Regroupées au sein d'un système d'information globale, équivalent d'un CRM, l'ensemble des métiers communique, travaille, interagit depuis cet espace commun.

### **Immobilisations financières et créances rattachées**

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués au chiffre d'affaires.

A l'issue des opérations de contrôle, il est apparu opportun de réviser la valeur de certains actifs pour se placer dans un contexte prudentiel.

### **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et comptes rattachés sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Dépenses de publicité et de marketing**

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges. Elles sont quasiment exclusivement constituées de dépenses numériques.

### **Provisions pour risques et charges**

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## 2. Evènements significatifs

Avec un résultat annuel de + 17.4 k€ en 2024 contre - 371.3 k€ en 2023, l'exercice 2024 est correct.

Le résultat d'exploitation est de + 13.9 k€ contre + 121.6 k€ en 2023. Les charges d'exploitation ont diminué de 43 %, les produits d'exploitation de 48 %,

Le résultat financier s'élève à - 43 k€ contre - 550.2 k€ en 2023.

Le résultat exceptionnel est de + 46.5 k€ contre + 169.9 k€ en 2023.

### *Procédures judiciaires*

#### **EURONEXT**

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019. Le montant de l'abonnement qui s'élevait à la somme de 3 k€ en 2017 a brusquement augmenté de plus de 500% en 2018 pour atteindre 17 k€, suite à l'opération de division du nominal des actions. Cela alors même que la capitalisation boursière de la société GROUPIMO n'avait pas augmentée, et que les éléments contractuels et accessibles d'EURONEXT ne donnaient pas cette information.

Le contentieux est donc né de l'interprétation des conditions tarifaires non accessibles au moment de l'opération de split. Par jugement en date du 19 novembre 2021, le Tribunal de commerce a débouté la société EURONEXT de sa demande de paiement au motif que le montant de l'abonnement contractuel s'élevait à 3 k€.

En date du 30 janvier 2024, la Cour d'Appel de Fort de France a confirmé le jugement du TMC et condamné la société EURONEXT au paiement de la somme de 4000 € en application de l'article 700.

S'agissant des cotisations des années 2020 à 2024, un accord transactionnel a été signé en octobre 2024 entre GROUPIMO et EURONEXT concernant le paiement du solde des factures dues au titre des années précitées. EURONEXT a accordé une réduction de ses cotisations des années 2020 et 2021 de 24.3 k€ portant le montant de la dette GROUPIMO à 10 k€. Cette dette a été soldée en début d'année 2025.

#### **ATAO**

Le 28 mai 2021, la société GROUPIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années.

Suite à une lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUPIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la



convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement. Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUPIMO en paiement de la somme de 33 000 € tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

Une procédure de médiation a été ordonnée par le Tribunal de FDF. A l'audience du 23 mai 2024, l'affaire a été renvoyée au 18 septembre 2024.

La médiation ordonnée par le Tribunal n'ayant pas abouti, l'audience pour jugement a été fixée au 21 mars 2025.

### **ACCENTYS (bailleur siège social)**

Le 2 février 2024, GROUPIMO a saisi la commission départementale de conciliation des baux commerciaux pour lui soumettre le litige qui l'oppose à son bailleur, la société ACCENTYS, sur de nombreux sujets et dans le cadre d'un historique déjà bien rempli. Rappelons en effet que la Société ACCENTYS a déjà été condamnée à plusieurs reprises pour non exécution de ses obligations légales.

La société ACCENTYS a délivré de son côté, en date du 7 mars 2024, un commandement de payer avec clause résolutoire. Afin de contester ce commandement, GROUPIMO a dû assigner ACCENTYS devant le tribunal judiciaire pour demander entre autres, la nullité du commandement de payer, la régularisation des loyers, des charges, au titre des années 2021, 2022 et 2023, et d'autres sujets qui posent soucis dans le cadre de la location.

L'audience a eu lieu le 28 juin 2024. Le dossier a été renvoyée à la mise en état du 25 octobre 2024.

Lors de l'audience du 25/10/2024, l'affaire a été renvoyée au 24/01/2025 pour les conclusions adverses.

La prochaine audience est prévue le 28/04/2025 pour nos conclusions.

GROUPIMO a consenti à l'acquisition de la clause résolutoire et libéré le local au début du mois de septembre 2024 tout en maintenant la contestation de l'arriéré de loyer réclamé par ACCENTYS. Elle a intégré de nouveaux bureaux situés dans le même bâtiment. Le nouveau bail a été pris par sa filiale GROUPIMO GESTION.

### **INICIATIVAS**

GROUPIMO s'est attaché les services de la société de conseil en financement de l'innovation INICIATIVAS pour un accompagnement technique dans le montage des dossiers fiscaux de remboursement des dépenses éligibles au Crédit d'Impôt Recherche.

Toutes les demandes de remboursement ayant été rejetées par l'administration fiscale, malgré les recours au Tribunal administratif intentés par GROUPIMO sur les conseils d'INICIATIVAS.

En dépit des multiples demandes et mises en demeure qui lui ont été adressées par GROUPIMO, la Société F. INICIATIVAS se refuse à procéder au remboursement de la rémunération qui lui a été



versée, méconnaissant ainsi les stipulations contractuelles.

La Société GROUPIMO, n'a eu d'autre issue que de s'adresser au Tribunal de Commerce compétent afin d'obtenir le remboursement honoraires indûment perçus.

L'audience est fixée au 30 avril 2025.

### ***Litiges Prud'homaux***

#### **M. Xavier SAINT-LOUIS c/ EXPERTIM - GROUPIMO**

Un salarié de la filiale EXPERTIM, placée en liquidation judiciaire, a engagé une procédure de conciliation devant le conseil des prud'hommes contre EXPERTIM et GROUPIMO.

Sa demande portait sur le paiement de 35.076 € au titre de dommages et intérêts, 586 € au titre de rappels de salaires et 3.000 € au titre de l'article 700.

L'affaire a été portée devant les tribunaux, le jugement a été prononcé à l'audience du 25 juillet 2024.

Le Conseil des prud'hommes a jugé GROUPIMO et EXPERTIM co-employeur de ce salarié et a condamné GROUPIMO au paiement de 2.538 € au titre de dommages et intérêts, 586 € au titre de rappels de salaires et 1.000 € au titre de l'article 700 GROUPIMO devra également rembourser à France Travail les éventuelles indemnités chômage versées à ce salarié.

GROUPIMO a décidé de faire appel dans ce dossier et reste dans l'attente d'une première date d'audience.

#### **M. Stéphane PLAISSY c/ GROUPIMO**

M. Stéphane PLAISSY, ancien PDG, a engagé une procédure de conciliation devant le conseil des prud'hommes contre GROUPIMO.

Sa demande porte sur la requalification de sa démission en licenciement. A ce titre, il réclame une indemnité de licenciement de 34.385 €, des rappels de salaires à hauteur de 5.300 €, ainsi que la production de divers documents de fin de contrat sous astreinte.

La première audience prévue le 05/12/2024 a été renvoyée au 20/02/2025. En l'absence de Monsieur PLAISSY, l'affaire a été à nouveau renvoyée.

La prochaine audience est reportée à une date ultérieure.

### ***Réorganisation Groupimo***

Suite à l'expiration du mandat des membres du conseil d'Administration et à la démission de M. Stéphane PLAISSY de l'ensemble de ses mandats sociaux au 30 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 août 2024 s'est prononcée sur la nomination de 3 titulaires membres et d'un membre suppléant pour former le nouveau conseil d'Administration.

Par décision du conseil d'administration en date du 29 Août 2024, Mr NICOLAI a été nommé aux fonctions de Président Directeur Général.

La transformation de la société GROUPIMO en société par actions simplifiées a été reportée, le transfert des actions de la société aux négociations sur le marché libre "EURONEXT ACCESS" n'étant pas réalisé.

Aucune distribution de dividende n'a été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Août 2024.

### ***Filiales et participations :***

La Société MADININA SYNDIC, dont la situation était irrémédiablement compromise en raison du non renouvellement des contrats de syndic a été placée en liquidation judiciaire le 19 février 2024.

La totalité de l'activité syndic de copropriété est dorénavant assurée par la société #MARTINIQUESYNDIC (ex FONTENOY).

### **3. Evènements post-clôture et perspectives**

#### ***Mandat du Commissaire Aux Comptes :***

Par AGE du 12 février 2025, Monsieur Marc-Olivier CAFFIER a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'au 31/12/2030.

Par ailleurs, une mission complémentaire a été approuvée pour l'exercice clos au 31/12/2024.

#### **ATAO**

Par jugement contradictoire rendu en premier ressort en date du 21 mars 2025, le tribunal mixte de commerce de Fort de France a condamné la société ATAO au paiement de 77.907 € au titre de la diminution de garantie de passif lié au redressement de TVA supporté par FONTENOY IMMOBILIER et 1500 € au titre de l'indemnité pour frais irrépétibles. GROUPIMO a été condamné à payer 66.000 € à la SAS ATAO au titre du solde du crédit vendeur dans le cadre de la cession des parts de la société FONTENOY IMMOBILIER.

#### 4. Notes sur le bilan actif

#### OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition des</b> - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>Coût d'emprunts activables</b> - Montant comptabilisé à l'actif				<input type="checkbox"/>
<b>Dépenses de développement remplissant les critères d'activation</b> - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007		<input type="checkbox"/>	

#### ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	941 599			941 599
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	94 423	4 500	(52 572)	46 351
Avances et acomptes				0
Immobilisations financières	3 841 818		(10 000)	3 831 818
<b>TOTAL</b>	<b>4 877 840</b>	<b>4 500</b>	<b>(62 572)</b>	<b>4 819 768</b>

Amortissements et Provisions	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	886 779	36 570		923 349
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	65 397	27 996	(52 572)	40 821
Immobilisations financières	2 117 799			2 117 799
<b>TOTAL</b>	<b>3 069 975</b>	<b>64 566</b>	<b>(52 572)</b>	<b>3 081 969</b>

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les travaux de conception en matière d'innovations informatiques sont immobilisés et amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation.

Comme indiqué précédemment, GROUPIMO a consenti à l'acquisition de la clause résolutoire demandée par ACCENTYS et quitté le local qu'elle occupait. Tous les travaux d'installation et d'agencement engagés par GROUPIMO ont été mis au rebut d'où la diminution du poste "autres immobilisations corporelles".

Le complément d'amortissement de certaines immobilisations qui n'étaient pas totalement amorties à leur date de sortie a impacté les charges exceptionnelles à hauteur de 18 K€.

La diminution du poste "immobilisations financières" pour 10 k€ concerne la restitution de la caution de ce même local. Elle a été imputée sur notre dette locative.

Les titres de participation sont dépréciés à hauteur de 2.117.799 € au 31/12/2024. Aucune reprise ou provision complémentaire n'a été comptabilisée sur l'année 2024.

Il est précisé que les titres de participation des filiales placées en liquidation judiciaire, à savoir ADMINIMO, CHECKIN, EXPERTIM, LA BAIE, RENOVIMO, VRP et MADININA SYNDIC, figurent toujours dans les immobilisations financières au 31/12/2024, GROUPIMO restant propriétaire de ces titres jusqu'à la clôture des opérations de liquidation. Elles ont été dépréciées en totalité sur les exercices 2022 et 2023.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

*Immobilisations non décomposées :*

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

*Immobilisations décomposées :*

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	mode	durée	Structures		Composants	
			mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Contructions	Linéaire	7 ans	Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3-7 ans				

## Etat des créances :

Les créances de GROUPIMO SA se détaillent comme suit :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	3 047	3 047	0
Fournisseurs, avoirs à recevoir	7 137	7 137	0
Clients douteux ou litigieux	253 178	253 178	0
Autres créances clients	1 679 237	1 317 012	362 225
Personnel, avances et acomptes	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	11 070	11 070	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Groupe et associés	143 146	143 146	0
Débiteurs divers	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 096 814</b>	<b>1 734 589</b>	<b>362 225</b>

Les créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Le compte “clients douteux” concerne des créances de nos filiales placées en liquidation judiciaire. Ces créances étaient totalement provisionnées au 31/12/2023 pour un total de 234 k€. Aucune provision n’a été comptabilisée sur l’année 2024.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d’apurer cette dette, un protocole d’accord de paiement sur 120 mois a été signé en août 2019. Au 31/12/2024, le montant restant dû au titre de ce protocole s’élève à 583.966 €.

Aucun paiement n’a été effectué sur l’année 2024, GROUPIMO GESTION ne dégageant pas assez de trésorerie pour régler ce protocole et ses factures mensuelles d’assistance administrative et commerciale. Un nouveau protocole avec une durée de remboursement plus longue devrait être mise en place sur 2025 pour permettre à GROUPIMO GESTION de faire face à ces deux échéances

La rubrique « Groupe et associés » est constituée des comptes courants des filiales de Groupimo S.A. Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 22.3 € au 31/12/2024. Aucune provision n’a été comptabilisée sur l’année 2024.

### Charges constatées d’avances

Les charges constatées d’avance s’élèvent à 13.202 €.

## 5. Notes sur le bilan passif

### Capital social (actions ou parts)

Le capital social s'élève à 1.325.876 euros. Il est composé de 1.325.876 actions de 1 euro, entièrement libérées.

### Variation des capitaux

Capitaux propres	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital social	1 325 876			1 325 876
Prime démission, de fusion, d'apport				0
Réserve Légale	132 588			132 588
Autres réserves				0
Report à nouveau	1 114 577	(371 328)		743 249
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(371 328)	17 411	371 328	17 411
Provision réglementée				0
<b>TOTAL</b>	<b>2 201 713</b>	<b>(353 917)</b>	<b>371 328</b>	<b>2 219 124</b>

Lors de l'assemblée générale du 21 août 2024, il a été décidé d'affecter le résultat 2023 d'un montant de -371.328 € en report à nouveau.

### Provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour litige				0
Provisions pour amendes et pénalités	1 772	406	(1 772)	406
Provisions pour Impôts	0			0
Autres provisions pour risques et charges	371 446	47 346	(3 288)	415 503
<b>TOTAL</b>	<b>373 218</b>	<b>47 752</b>	<b>(5 060)</b>	<b>415 909</b>

Les dotations et reprises de provisions pour amendes et pénalités concernent des majorations et pénalités de l'URSSAF appliquées au titre de l'année 2020.

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées sur 2024 pour 47346 €. Elles concernent :

- des intérêts et frais divers dans le dossier nous opposant au CRCAM pour 33.5 k€,
- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 2.1 k€.
- des intérêts dans le dossier nous opposant à la Banque POPULAIRE pour 11.7 K€.

La reprise sur provision de 3.3 k€ concerne les intérêts dans le dossier nous opposant à EURONEXT, le Tribunal de commerce ayant débouté la société EURONEXT de leur demande de paiement d'intérêts de retard.

## État des dettes

Etat des dettes	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	26	26		
Clients, avoirs à établir	0	0		
Dettes fournisseurs	217 211	217 211		
Dettes fiscales et sociales	228 651	228 651		
Dividendes à payer	3 374	3 374		
Autres dettes	463 062	463 062		
Groupe et Associés	45 428	45 428		
<b>TOTAL</b>	<b>957 753</b>	<b>957 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dettes “fournisseurs” ont diminué de 15.6 k€ sur 1 an, les dettes “fiscales et sociales” de 47 k€.

Un échéancier de paiement a été mis en place pour le règlement de notre dette auprès de la CGSS. Ce dernier d’un montant total de 29.7 k€ prendra fin en juin 2025.

Les “autres dettes” sont stables, les dettes “groupe et associés” ont augmenté de 21.7 k€. Cette augmentation fait suite à une avance de trésorerie de notre filiale, la société COMAPHI.

## 6. Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d’affaires

Le chiffre d’affaires d’un montant de 587.928 euros comprend des prestations facturées par la holding à ses filiales pour un montant de 580.356 euros. Il est en nette baisse par rapport à 2023 (-48 %). Cette baisse s’explique d’une part, par la cessation des conventions d’assistances entre GROUPE G et les sociétés liquidées, et d’autre part, par la diminution des honoraires d’assistance administrative et commerciale facturés aux filiales. Sur un périmètre équivalent, le CA a baissé de 25% par rapport à 2023.

### Charges d’exploitation

Les charges d’exploitation ont diminué de 43% entre 2023 et 2024.

Les mesures adoptées pour adapter les effectifs et la réduction drastique des charges ont porté leurs fruits.

Les charges externes ont été ramenées de 439.9 k€ à 377.6 K€, les charges de personnel de 400 k€ à 145 k€.

## Résultat financier

	31/12/2024
Produits de participation	0
Revenus des autres créances	4 465
Autres produits financiers	0
Reprise provisions charges financières	3 288
Reprise provisions pour dépréciation immos financières	0
<b>Total</b>	<b>7 754</b>
Charges d'intérêt	1 362
Perte sur créances liées à des participations	2 026
Provisions dépréciation des immo financières	0
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	47 346
<b>Total</b>	<b>50 734</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(42 980)</b>

GROUPIO n'a perçu aucun produit de participation en 2024 contre 6.9 k€ en 2023.

Les revenus des autres créances pour 4.5 k€ concernent les intérêts de 2024 liés au protocole d'accord de paiement avec la société GROUPIO GESTION.

La reprise sur provisions pour charges financières pour 3.3 k€ concerne les intérêts dans le dossier EURONEXT.

Les charges d'intérêts pour 1.4 k€ concernent des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants d'associés.

La perte sur créances liées à des participations fait suite à l'abandon de créance consenti par GROUPIO à sa filiale DFA.

La dotation pour charges financières de 47.3 k€ concerne des provisions relatives aux dossiers CRCAM (33.5 k€), BIRD (2.1 k€) et BANQUE POPULAIRE Val de France (11.7 k€).

### Résultat exceptionnel :

#### Détail des charges exceptionnelles :

- Amendes et pénalités CGSS pour 1.8 k€
- Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations pour 18 k€
- Provisions pour amendes et pénalités CGSS pour 0.4 k€

### Détail des Produits exceptionnels :

- Fournisseurs et dettes sociales prescrites pour 27.5 k€
- Produits de cession d'immobilisation pour 7.5 k€
- Jugement favorable dans l'affaire EURONEXT pour 29.9 k€
- Reprise sur provisions pour amendes et pénalités CGSS pour 1.8 k€

### Transfert de charges

- n/s

### Rémunération des dirigeants

	Rémunérations	Avantages en nature	Total
Stéphane PLAISSY	27 828	0	27 828
Didier NICOLAI	24 177	0	24 177

### Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à disposition	Effectif Total	%
Ingénieurs et Cadres	2			100%
Employés et agents de maîtrise	0			0%
Apprentis	0			0%
Total	2	0	0	100%

### Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	31/12/2024
<b>Produits</b>	
Prestations de services	580 356
Produits de participation	0
Revenu des autres créances	4 465
Produit cession immobilisations financières	0
<b>Charges</b>	
Autres achats et charges externes	1 600
Autres charges exceptionnelles diverses	0
IS Intégré	0

	Brut	Provision	Net
<b>Actif</b>			
Titres de participation	3 831 818	2 117 799	1 714 019
Créances clients et comptes rattachés	1 932 415	234 045	1 698 369
Autres créances	143 146	22 329	120 817
<b>Passif</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	0		0
Autres dettes	18 116		18 116

### Tableau des filiales et participations au 31 12 2024

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue directement ou indirectement (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023		Prêts et avances consenties par la société non encore remboursées	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
AADIAGS	1 000	(10 141)	100	1 000	1 000	0	0	139 949	(11 141)	0
APPARTIMO	300	(1 976)	100	6 000	6 000	1 249	0	0	(738)	0
COMAPHI	8 064	33 007	100	3 024	3 024	0	0	134 484	(5 519)	0
DFA	1 000	0	100	100 000	0	0	0	0	1 984	0
ENCLOS	1 000	-	100	999	0	0	0	0	0	0
GPIMO GESTION	1 748 772	1 444 515	100	2 690 696	1 433 896	119 567	0	711 076	32 593	0
LYBY	1 524	1 039	100	99	99	0	0	0	(543)	0
#MARTINIQUESYNDIC	5 000	(26 244)	100	270 000	270 000	0	0	302 083	2 750	0
M.I. GUYANE	47 360	3 803	80	160 000	0	0	0	288 968	10 189	0
ADMINIMO	1 000	n/a	100	1 000	0	0	0	n/a	n/a	0
CHECKIN	1 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0
EXPERTIM	500	n/a	100	500	0	15 848	0	n/a	n/a	0
LA BAIE	8 100	n/a	100	300 000	0	1 694	0	n/a	n/a	0
MADININA SYNDIC	258 000	n/a	100	258 000	0	4 786	0	n/a	n/a	0
RENOVIMO	10 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0
VRP	40 500	n/a	100	40 500	0	0	0	n/a	n/a	0

GROUPIMO détient des participations, pour lesquels nous exposons les travaux réalisés afin de valider les valeurs bilancielle :

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur brute de la participation non significative :

- o Lyby : Valeur brute des titres de 99 €
- o Comaphi : Valeur brute des titres de 3024 €

- Participations dépréciées à 100% suite aux sociétés placées en liquidation judiciaire : :
  - Résidence de la baie : Valeur brute de 300 000 € dépréciée à 100 %.
  - VRP Valeur brute de 40500 € déprécié à 100 %
  - Expertim : Valeur brute de 500 € déprécié à 100 %
  - Adminimo : Valeur brute de 1000 € déprécié à 100 %
  - MADININA SYNDIC Valeur brute de 258000 € dépréciées à 100 %
  
- Participations dépréciées au regard de leurs perspectives d'avenir
  - Enclos : Valeur brute de 999 € dépréciée à 100 %
  - DFA : Valeur brute de 100 000€ dépréciée à 100 %.
  - MIG Guyane : Valeur brute de 160 000 € dépréciée à 100 %.
  
- Participation ayant fait l'objet d'une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle :
  - Groupimo Gestion : Valeur Brute 2.690.696 € dépréciée à hauteur de 1.256.800 €.
  - #martiniquesyndic : Valeur brute 270.000 € - Aucune dépréciation

### Impôt sur les bénéfices – Informations sur le calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale

Dénomination	Société filiale	Société mère	Résultat fiscal corrigé pour détermination du résultat d'ensemble		Charge d'impôt comme en l'absence d'intégration	Comptabilisation impôts société		Déficits restants à reporter	
			Bénéfice	Déficit		Intégration fiscale - charges	intégration fiscale - produits	Avant entrée dans le Groupe	Au titre du Groupe
GROUPIMO		X	22 101						(4 755 031)
COMAPHI	X			(5 519)					
GPIMO GESTION	X		32 587						
DFA	X		1 984						
ENCLOS	X		0						
#MARTINIQUESYNDIC	X			(4 500)				7 813	

Les déficits fiscaux restant à reporter (**4.755 k€**) constituent aujourd'hui une vraie valeur pour Groupimo.

#### Honoraires du Commissaire aux comptes

Une provision pour honoraires de 5000 € a été comptabilisée pour l'année 2024.

## Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Indemnités de fin de carrière	29 739	17 197

### *Méthodes et hypothèses utilisées :*

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

#### - Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

#### - Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail. Cette indemnité est soumise à charges sociales.

#### - Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

## Engagements financiers

Le montant des avals, cautions et garanties données à des tiers s'élève à 0 euros pour l'exercice 2024

K€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties données à des tiers	0	0
Dont montant restant de l'engagement	0	0